



**HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE
PRÉSIDENTE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Cabinet

Bureau de la communication Interministérielle

Papeete, le 3 mars 2017

INFORMATION MEDIAS

**Comité de pilotage du contrat de projets Etat – Polynésie française (2015-2020)
relatif au financement des projets d’investissements communaux :
près de 1,12 milliard de francs au profit des compétences environnementales des
communes**

Dans le cadre du Contrat de projets État - Polynésie française relatif aux projets d’investissements communaux, le comité de pilotage s’est tenu ce jour sous la coprésidence du Haut-Commissaire de la République et du Président de la Polynésie française, en présence des élus communaux représentatifs des 5 archipels, du Président du Syndicat pour la promotion des communes de Polynésie française (SPCPF), du Président de l’Assemblée de la Polynésie française, des Ministres concernés et des Chefs de subdivisions administratives de l’Etat.

Ce dispositif contractuel engage les parties jusqu’en 2020 sur le financement de projets dédiés exclusivement à :

- l’alimentation en eau potable,
- la gestion des déchets,
- l’assainissement des eaux usées,
- la protection des populations sur les atolls dépourvus d’abris en cas de matérialisation de risques naturels majeurs.

Les investissements communaux portés par le contrat de projets sont financés, toutes taxes comprises, à hauteur de 85 % à 95 % par l’État et par la Polynésie française, de manière paritaire. Les communes financent pour leur part entre 5 et 15 % du coût total des opérations.

Dans le cadre de l’appel à projets pour 2017, 21 dossiers ont été reçus pour un montant total de 3,7 milliards de FCFP. Les demandes portent principalement sur des projets d’adduction en eau potable, la gestion des déchets et une étude sur l’assainissement des eaux usées.

Après avoir entendu les membres du comité de pilotage, le Haut-Commissaire de la République et le Président de la Polynésie française ont arrêté la programmation de 6 nouvelles opérations pour un montant total près de 1,12 milliard de FCFP.

- la rénovation du réseau d’adduction en eau potable d’Uturoa (151 millions de FCFP)
- la rénovation du réseau d’adduction en eau potable d’Hitia’a O Te Ra (287 millions de FCFP)

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr

- la rénovation du réseau d'adduction en eau potable de Paea (241 millions de FCFP)
- la pose de compteurs entre le PK 15 et le PK 18 par la commune de Punaauia (374 millions de FCFP)
- l'implantation d'une unité de potabilisation de l'eau sur la commune associée de Pueu, à Taïarapu Est (31,5 millions de FCFP)
- la réalisation d'une unité de traitement du verre à Bora Bora (33,9 millions de FCFP).

En privilégiant des opérations d'un montant moyen supérieur à l'exercice précédent (186 millions de FCFP contre 151 millions de FCFP en 2016), l'État et la Polynésie française ont souhaité impulser des chantiers majeurs dans des communes ayant exprimé des besoins conséquents et qui n'avaient pu être retenus lors des deux précédentes programmations.

Une attention particulière a été également portée par les membres du comité de pilotage au dossier relatif à l'adduction en eau potable à Hiva Oa. Ce projet pourrait être programmé dans l'année, en fonction des disponibilités de crédits non encore acquises ; sinon il le sera en priorité dans la programmation de 2018.



Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr



Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr



Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr

www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr